



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE DOUÉ-EN-ANJOU

Par arrêté préfectoral DIDD-2018 n° 99 du 30 avril 2018, une enquête publique est ouverte en mairie de DOUÉ-EN-ANJOU siège de l'enquête, du vendredi 25 mai 2018 à 9H00 jusqu'au lundi 25 juin 2018 à 17H30, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par Monsieur le Président de la SAS DOUE METHA, en vue d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques, située au lieu-dit « Les Hautes Pinaudières » à Concourson sur Layon - 49700 DOUÉ-EN-ANJOU, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique ainsi que la mention tacite de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairies de DOUÉ-EN-ANJOU, LYS HAUT LAYON, et ROU MARSON afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (**Doué en Anjou** : du lundi au jeudi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H30-le vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00-le samedi de 9H00 à 12H00 **Lys Haut Layon** : les lundi et jeudi de 9H00 à 12H30 et de 14H30 à 17H00-le mardi de 9H00 à 12H30 et de 14H30 à 19H00-le mercredi de 9H00 à 12H30-le vendredi de 9H00 à 16H00-le samedi de 9H00 à 12H00 **Rou Marson** : les lundi et mardi de 9H00 à 12H00-le mercredi de 16H00 à 19H00-les jeudi et vendredi de 9H00 à 12H00). Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de DOUÉ-EN-ANJOU, qui les annexera aux registres d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique : pref-enqpub-sas-doue-metha@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Monsieur Bertrand MONNET, Ingénieur civil au ministère de la Défense, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 6 avril 2018, recevra en personne, les observations du public, en mairies de : **Doué en Anjou le 25 mai 2018 de 9H00 à 12H00, Lys Haut Layon le 6 juin 2018 de 9H30 à 12H30, Rou Marson le 6 juin 2018 de 16H00 à 19H00, Doué en Anjou le 9 juin de 9H00 à 12H00, Doué en Anjou le 25 juin 2018 de 14H30 à 17H30**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de DOUÉ-EN-ANJOU, LYS HAUT LAYON, et ROU MARSON, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications » - enquête publique - ICPE).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur le Président de la SAS DOUE METHA 4 impasse des Marronniers 49700 DOUE EN ANJOU.

Le présent avis, le dossier, la mention tacite de l'avis de l'autorité environnementale et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture (<http://maine-et-loire.gouv.fr/>).